

Saison 2026-2027

FICHE D'INSCRIPTION

Page à retourner au Grenier Théâtre

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

VILLE :

Tél. Portable :

Tél. Fixe (facultatif) :

MAIL en majuscules SVP :

Age :

Profession :

Souhaite participer aux ateliers de L'école du Théâtre, au Grenier Théâtre.

Merci de mettre une croix devant les éléments ci-dessous correspondant à vos choix :

☐ L'Atelier « Idées Scènes » de Grégory Bourut

☐ **Session I** - du 12 octobre 2026 au 1er février 2027 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30

☐ **Session II** - du 8 février au 7 juin 2027 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30

Tarif : 280 €* par Session, ou 560 € pour 2 sessions + 15 € adhésion**

☐ L'Atelier « Passage à l'acte » de Grégory Bourut

1 cours par semaine – du 12 octobre 2026, jusqu'aux représentations les 9 et 10 juin 2027.

Les lundis de 14h à 16h30

Tarif : 560 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

☐ L'Atelier « Créer sa propre légende » de Samuel Caprini

1 cours par semaine – accès sur Audition le lundi 28 septembre 2026 à 19h00.

Les lundis de 19h à 21h – du 12 octobre 2026, jusqu'aux représentations les 24 25 26 juin 2027.

Tarif : 605 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

☐ L'Atelier « La fureur de jouer » de Samuel Caprini

1 cours par semaine – accès sur Audition le 28 septembre 2026 à 19h00.

Les mardis de 10h à 12h – du 13 octobre 2026, jusqu'aux représentations les 1 2 3 juillet 2027.

Tarif : 605 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**

* Paiement en plusieurs fois accepté, sous réserve de remettre tous les chèques, lors de votre inscription définitive.

** Les 15 € correspondent à l'adhésion à l'association Grenier Théâtre pour la saison théâtrale. Ils doivent être adressés par chèque lors de votre inscription et ne sont pas remboursables (sauf si votre candidature est refusée). Cette adhésion donne accès à des tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre au cours de la saison 2025-2026.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.

Page à conserver par l'élève

L'admission à L'école du Théâtre se fait sur candidature.

Pour valider votre demande d'inscription, vous devez impérativement joindre à la fiche d'inscription :

- 1 Lettre de motivation
- 1 CV théâtre donnant un résumé de votre parcours, les débutants sont bien sûr acceptés
- 1 Photographie récente
- 1 Chèque de 15 €, à l'ordre du [Grenier Théâtre](http://GrenierThéâtre.org) (adhésion à l'association).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Cotisation de 15 € : adhésion à l'association Grenier Théâtre, non remboursable. Elle permet aux élèves des ateliers de bénéficier de tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre pendant la saison 2025-2026.

Attention : Le nombre de place est limité pour chacun des ateliers. Chaque professeur se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas uniquement, le chèque d'adhésion de 15 € sera restitué ou remboursé.

Les dossiers sont à adresser par COURRIER ou par MAIL à contact@greniertheatre.org

Dates et Tarifs des cours :

- L'Atelier « Idées Scènes » de Grégory Bourut

Session I : Réunion de rentrée et 1^{er} cours le Lundi 12 octobre 2026 à 10h00. Fin session le 1er février 2027.

Session II : Réunion de rentrée et 1^{er} cours le Lundi 8 février 2027 à 10h00. Fin session le 7 juin 2027.

Pour votre 1^{er} cours, prévoyez la scène que vous souhaitez travailler en premier (Maximum 2-3 min en lecture).

280 € par session, ou 560 € pour les 2 sessions + Adhésion 15 € - Cours les lundis de 10h00 à 12h30.

- L'Atelier « Passage à l'acte » de Grégory Bourut

Réunion de rentrée et 1^{er} cours le Lundi 12 octobre 2026 à 14h00. Fin à l'issue de la dernière représentation le 19 juin 2027.

Pour votre 1^{er} cours, prévoyez et préparez une courte scène à présenter au plateau.

560 € pour la saison complète + Adhésion 15 € - Cours les lundis de 14h00 à 16h30. Représentations les 18 et 19 juin 2027.

- Les Ateliers de Samuel Caprini

Chaque atelier accessible sur présentation de votre candidature suivie d'une audition, en vue de la création d'un spectacle.

Si votre candidature est retenue, nous vous donnerons RDV le Lundi 28 septembre 2026 à 19h00 au Grenier Théâtre.

Pour votre AUDITION, préparez une présentation de vous-même, et une courte scène (2 min maximum). Pour l'atelier des mardis, le texte pourra vous être fourni.

Chaque atelier : 605 € pour la saison complète + Adhésion 15 € - Cours les lundis de 19h00 à 21h00.

Modalités de paiement : Le règlement des cours se fait à l'issue de la réunion ou, au plus tard, le jour de votre premier cours

Prévoyez un moyen de paiement (CB, Chèques ou Espèces, afin d'effectuer le règlement au plus tard le jour de votre 1er cours. Nous pourrions éventuellement convenir d'un paiement échelonné par chèque : cependant, **tous les chèques devront être fournis le jour de l'inscription définitive et datés de ce jour-là.**

Si les délais de paiement ne sont pas respectés, l'élève pourra se voir refuser l'entrée du cours. Les chèques, pour les paiements échelonnés, seront déposés en banque aux alentours du 10 de chaque mois.

Pour toute inscription en cours de saison, dans la limite des places disponibles, le montant sera calculé au prorata.

En cours d'année, si l'élève est dans l'incapacité de poursuivre les cours pour causes sérieuses (présentation d'un justificatif indispensable), il doit faire connaître la cause de son arrêt dans un délai de huit jours au maximum, suivant sa première absence. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera plus effectué. Si le remboursement est validé, il se fera au prorata des cours non suivis, à partir de la date de renonciation explicite.

Dans tous les cas, les absences doivent être signalées, soit au théâtre, soit au professeur, ou par l'intermédiaire d'un autre élève. En début de saison, création d'un groupe WhatsApp pour communiquer.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.